



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 25 juin 2019

Présidence : M. Jean HINGRAY, Maire.

Étaient présents : M. HINGRAY, M. CLOCHÉ, M. FOUCHER, M^{me} DIDON,
M^{me} PORTÉ, M. TISSERAND, M^{me} LE MAREC, M. ROBICHON,
M^{me} SCHLESINGER, M^{me} HANTZ, M^{me} PIERREL, M^{me} COLOMBIER,
M. VALDENAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE, M. GEORGEL,
M^{me} MAROTEL, M^{me} TISSERANT, M^{me} RATSIMIHAN, M. VALUSEK,
M. RIMPAULT, M^{me} FISCHER, M. LAINE.

Procurations : M^{me} GAILLEMIN qui donne procuration à M^{me} Stéphanie DIDON
M. Patrice THOUVENOT qui donne procuration à M. Jean-Charles
FOUCHER
M^{me} WAGNER qui donne procuration à M. Jean-Benoît TISSERAND
M. RENARD qui donne procuration à M. Philippe CLOCHÉ
M^{me} Lise SCHNEIDER qui donne procuration à M. Hugues LAINE

Absent : M. David ROSA

Secrétaire de Séance : M. Romain MILLOTTE.

Assistaient
à la Séance : M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services
M^{me} Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population
et Animations Intergénérationnelles »,
M. Quentin VAN DE WOESTYNE, Chef de Pôle « Ressources »,
M. Pascal GRANDEMANGE, Chef de Pôle « Technique et Cadre
de Vie »,
M^{me} Emilie HURAU, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Il est 20 h 30, Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- M^{me} GAILLEMIN qui donne procuration à M^{me} Stéphanie DIDON
- M^{me} WAGNER qui donne procuration à M. Jean-Benoît TISSERAND
- M. Patrice THOUVENOT qui donne procuration à M. Jean- Charles FOUCHER
- M. François RENARD qui donne procuration à M. Philippe CLOCHÉ
- M^{me} Lise SCHNEIDER qui donne procuration à M. Hugues LAINE

L'effectif est donc de 23 membres présents + 5 procurations + 1 absent.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- Monsieur Hervé GAVOILLE, à l'occasion du décès de son papa.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

Suite à l'attribution de Subventions :

- Monsieur Roland DIDIER, Président de l'Abri.
- Madame HAUUY, Présidente de l'Association du Centre de Documentation et d'Animation Pédagogique.
- Monsieur Julien LAMBERT, Président de l'Association Handball Club Remiremont.
- Monsieur SAGE, Principal du Collège Charlet de Remiremont.
- Docteur François CONRAUX, Président de l'AVSEA.
- Monsieur Jean-Marie FONTAINE, Trésorier du CA de l'ADEMAT – H.
- Madame LEMARE, Présidente de l'Union Cycliste Romarimontaine.
- Madame BEAUMONT, Directrice Administrative et Financière d'ADAVIE.

Divers :

- Madame Françoise REMY, Secrétaire du groupe d'Amnesty International de Remiremont.
- Monsieur François ANTONOT, Président de la Section de l'AMOMA des Vosges.
- Monsieur Sven BACHERT, Secrétaire de l'Amicale des Maires de Wintzenheim et environs.
- Monsieur Dominique MASSONNEAU, Fondation du Patrimoine.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 08 avril 2019 est adopté à l'unanimité. Le compte rendu de la Commission Travaux et Urbanisme du 18 juin 2019 est remis sur table.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du compte rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal - Compte-rendu.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du compte rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du compte rendu donné par Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MÉRIDIONALES - Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire dans le cadre d'un accord local .

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et décide de fixer à 32, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales, réparti comme suit :

Remiremont : 9
Saint Nabord : 4
Le Val D'ajol : 4
Saint-Etienne les Remiremont : 4
Eloyes : 3
Saint - Amé:..... 2
Dommartin les Remiremont : 2
Plombières les Bains : 2
Vecoux : 1
Girmont Val d'Ajol : 1

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Motion de soutien - Collectif "Coquelicots de la Moselotte".

Le Conseil, à l'unanimité, apporte son soutien au collectif « Coquelicots de la Moselotte » dans son action visant à mettre fin à l'utilisation des pesticides de synthèse. Il approuve également les termes de la motion.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Quartier Politique de la ville -Rhumont- Protocole d'engagements renforcés pour la période 2019/2022 - Autorisation de signature.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2019/2022 et autorise Monsieur le Maire à signer le document conjointement avec l'État et la CCPVM, après approbation par le conseil communautaire.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Avenir des Halles le Volontaire.

Après discussion, le Conseil, par 23 voix pour et 5 abstentions (Mme Dominique SCHLESINGER, Mme Janine RATSIMIHAH, M. Yves VALUSEK, Mme Lise SCHNEIDER, M. Hugues LAINE) valide le principe de gestion publique du marché couvert et fixe le tarif d'occupation à 5 € par m². Il précise que des conventions d'occupation du domaine public signées par Monsieur le Maire interviendront avec les commerçants intéressés, sachant que la diversité de l'offre ainsi que les circuits courts constitueront les critères de sélection des commerçants intéressés. Il indique que les charges locatives seront refacturées aux occupants en fonction des surfaces occupées.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Ouverture des commerces le dimanche en 2019 - Modificatif - Avis du Conseil Municipal.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de modification d'ouverture des commerces les dimanches 15, 22 et 29 Décembre 2019 et précise que les dates seront définies par un arrêté du Maire. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Régularisation par échange foncier - Faubourg du Val d'Ajol - parcelles AV 54, AV 132 et AV 198.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet d'échange foncier tel que décrit à l'exposé des motifs et accepte la prise en charge de 50% des frais de géomètre et de notaire nécessaires à la mise en œuvre de cette régularisation. Il prononce le classement dans le domaine public du chemin d'accès (parcelles AV 198 et AV 54 (p).

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Concession de Fourrière Automobile - Autorisation de signature.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville et la SARL Les Dépannages du Parc et formalise notamment la durée de 3 ans, les conditions d'exploitation et les modalités financières afférentes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Patrimoine Communal - Vente de l'immeuble sis 12 bis rue du Général Humbert.

Le Conseil, à l'unanimité, constate la désaffectation matérielle du bien précédemment utilisé pour le service public de l'enseignement, et prononce le déclassement du domaine public de ce bien. Il approuve le cahier des charges établi par Monsieur le Maire fixant les conditions de vente suivantes :

- Immeuble sis 12 bis rue du Général Humbert sur parcelle AC n°178 d'une surface au sol de 136 m² et petit jardinnet de quelques m² sur la parcelle AC n°266
- Immeuble d'une surface d'environ 240 m² aménagés en R+2 en locaux de bureaux et associatifs
- Prix de 150 000 €

Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la cession de l'immeuble à Monsieur Marian PIERREL et notamment un éventuel compromis de vente avec ce dernier ou, en cas de désistement, avec tout acquéreur présentant une offre d'achat pour le bâtiment d'un montant égal ou supérieur au montant susmentionné, en précisant que les frais de notaire et de publicité seront à la charge de l'acquéreur. Il dit également que des servitudes de vue, de débord de toit, de passage, pour nos canalisations, pour l'éclairage public, pour la vidéosurveillance et le paratonnerre de l'école situés au niveau du jardinnet et sur la façade seront créées et précise que les recettes seront encaissées Fonction 7, Sous-Fonction 71, Article 775 « Produits des Cessions d'Immobilisation ».

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Tarifs des baux de chasse en forêt communale.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la passation d'un avenant réduisant le montant des droits de chasse du lot N° 2 à 1 500 €/an à compter du 1^{er} avril 2019 en précisant que ce montant ne fera plus l'objet de révision et réaffirme la fixation d'un montant du loyer de 500 €/an pour le lot N°1. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Acquisition de la parcelle AV n°43 appartenant à Vosgelis - Ex-ban de Tendon.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle AV n° 43 à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition en la forme administrative ou auprès de l'étude notariale LOUIS-DASSE, PEIFFER et OLLIER sise à REMIREMONT. Il approuve le paiement des frais de notaire à parts égales avec Vosgelis précise que les dépenses seront comptabilisées au Budget 2019, sur le Chapitre 21, Nature Comptable 2111, pour un montant de 1 euro pour la parcelle et pour moitié des frais de notaire.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Modificatif.

Le Conseil, à l'unanimité, arrête telles que présentées les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal. Il autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaire à la date qu'il jugera

opportune et précise que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

FINANCES - Restaurant Municipal Scolaire - Tarifs des repas 2019-2020 - Proposition.

Après discussion, le Conseil, par 25 voix pour, 1 voix contre (Mme Dominique SCHLESINGER) et 2 abstentions (Mme Lise SCHNEIDER, M. Hugues LAINE), valide les tarifs proposés pour être applicables à la rentrée scolaire 2019 / 2020 et le nouveau règlement intérieur fixant les conditions d'accueil des enfants intégrant les modalités d'inscription, de réservation et de paiement des repas.

FINANCES - Centre Social de Remiremont - Tarification 2019-2020.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la tarification des activités du Centre Social à partir du 1^{er} septembre 2019.

FINANCES - Centre Aquatique - Tarifs 2019-2020.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs des droits d'entrée proposés pour être applicables à compter du 1^{er} septembre 2019.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville tel que mentionné dans la délibération.

FINANCES - Réhabilitation de collecteurs d'assainissement Faubourg d'Alsace - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'Assainissement.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de réfection de collecteurs d'assainissement Faubourg d'Alsace et rappelle que ces travaux sont estimés à 197 325 € T.T.C. et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2019. Il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'assainissement d'un montant de 27 954 €.

FINANCES - Travaux réseau eau potable 2019 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du renouvellement des réseaux.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de réseau d'eau potable 2019 et rappelle que ces travaux sont estimés à 190 000 € T.T.C. et que les crédits nécessaires sont inscrits en partie au Budget Primitif de l'Exercice 2019 pour 85 000 €, et le solde sera inscrit au Budget Primitif de l'Exercice 2020 pour 105 000 €. Il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du renouvellement des réseaux d'un montant de 26 917 €.

FINANCES - Modernisation du recouvrement des produits des services - Ajout du prélèvement unique au dispositif de paiement par internet T.I.P.I et élargissement à l'ensemble des recettes de la Ville .

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la mise en place de Payfip au Budget Principal de la Ville et à ses budgets annexes pour le recouvrement de l'ensemble de leurs recettes. Il autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint Délégué, à signer les conventions d'adhésions Payfip Titres et Payfip Régies ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement.

FINANCES - Plan comptable M14-Amortissements des biens et subventions-Modificatif.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget Principal de la Ville.

FINANCES - Plan comptable M49-Amortissements des biens et subventions-Modificatif.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les durées d'amortissement des immobilisations pour les services de l'Eau et de l'Assainissement.

FINANCES - Délégation du Service Public d'eau potable - Avenant n° 1 au contrat.

Après discussion, le Conseil, par 26 voix pour et 2 voix contre (Mme Lise SCHNEIDER et M. Hugues LAINE) approuve les dispositions présentées de l'avenant n° 1 au contrat de Délégation du Service Public de l'Eau potable et autorise Monsieur le Maire à signer.

FINANCES - Location de salles et matériels - tarifs 2019 - Additif.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de salles et matériels à 125 € H.T. soit 150 € T.T.C. pour la location du hall d'entrée du Palais des Congrès, et à 41,67 € H.T. soit 50 € T.T.C. pour l'utilisation des conques du Centre Culturel Gilbert Zaug - mise en place sur la scène comprise. Les tarifs prendront effet à partir du 1^{er} juillet 2019.

FINANCES - 24^e carnaval vénitien de Remiremont - Subvention exceptionnelle "Stationnement".

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle destinée à indemniser les Associations ayant participé à l'organisation du 24^{ème} Carnaval Vénitien à hauteur de 1 593 € :

- 278 € pour le Handball Club de Remiremont,
- 112 € pour le Football Club de Remiremont,
- 334 € pour Remiremont VTT,
- 134 € pour le Rugby Club des Deux Vallées,
- 401 € pour le Twirling Club de Remiremont,
- 334 € pour l'Amicale du personnel Municipal.

Il dit que ces sommes seront imputées sur le crédit ouvert au Budget de l'Exercice 2019, Article 6574 « Subvention de Fonctionnement aux Associations », Sous-Fonction 30 « Culture - Services Communs » et seront versées sur les comptes bancaires ouverts au nom desdites Associations.

FINANCES - Conventions de partenariat pour les ateliers "Une heure, une oeuvre, un artiste".

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec Jean-Pierre SERGENT et Annie TREMSAL ainsi qu'à procéder au règlement des factures des prestataires pour un montant total de 227,15 €. Il précise que ces sommes seront imputées sur le crédit ouvert au Budget de l'Exercice 2019, Article 6288, chapitre 011, Sous-Fonction 311 « prestations animations culturelles » et seront versées sur les comptes bancaires ouverts au nom desdits conférenciers.

TRAVAUX ET URBANISME - Bâtiments communaux - Travaux divers d'amélioration du patrimoine - Programme 2019 - Avant-projet sommaire.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux d'Amélioration du Patrimoine – Programme 2019. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 28 400 € H.T. soit 34 080 € T.T.C. et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'Exercice 2019 en Section d'Investissement, Chapitre 23, Article 2313, Sous-Fonction 01.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux dans les équipements sportifs - Programme 2019 Avant-projet sommaire.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux en vue de l'exécution des travaux dans les équipements sportifs - Programme 2019. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 51 666,67 € H.T. soit 62 000 € T.T.C. et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'Exercice 2019 en Section d'Investissement, Chapitre 23, Article 2313, Sous-Fonction 413 et 4141.

FINANCES - Budget de l'exercice 2019 - Ajustements de crédits - Budget Principal : D.M.1.

Le Conseil, à l'unanimité, vote en décision modificative n°1 au Budget Principal les crédits nécessaires et autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits qui s'imposent.

QUESTION(S)

Sans question, la séance est levée à 22 h. 00.

A REMIREMONT, le

Jean HINGRAY

Maire de REMIREMONT